



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A remettre en Mairie - Service des Affaires Scolaires
accompagnée des pièces justificatives demandées au verso

Dépôt des dossiers (2 possibilités)

- Prise de rendez-vous sur www.gareoult.fr
- Par courrier à Mairie de Garéoult - Service Affaires Scolaires - 16 pl. de l'Eglise - 83 136 Garéoult ou dépôt dans la boîte aux lettres Mairie.

VOUS ETES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS (cochez la case correspondante):

- Mon enfant est né en 2021, il entre en Petite Section /Ecole MATERNELLE
- Mon enfant entre en Cours Préparatoire / Ecole ELEMENTAIRE
- Je demande une dérogation
- Je souhaite mettre en place ou renouveler un PAI pour mon enfant
- Mon enfant intègre la Classe ULIS
- J'emménage à Garéoult en cours d'année, je fournis le certificat de radiation délivré par la dernière école fréquentée par mon enfant

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénoms :

Né(e) le : à :

Cas particuliers à signaler à la Collectivité :

OUI NON

PAI Médical PAI Alimentaire Autres :

A titre indicatif* : Demi-pensionnaire Externe

*Cette information **ne constitue pas** une inscription au restaurant scolaire

VOUS :

PÈRE :

Nom & Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél : Mail :

MÈRE :

Nom & Prénom :

Nom :
de jeune fille

Profession :

Adresse :
Si différente

Tél : Mail :

AUTRES :

Si l'enfant est placé dans une famille d'accueil : Joindre l'attestation du service d'Aide Sociale à l'Enfance

Nom & Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél :

Mail :

Lien avec l'enfant :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Attention ! Seuls les dossiers complets seront traités

1- Copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation

2- Copie de la pièce d'identité du ou des responsables légaux (*Carte d'identité ou Passeport*)

- En cas de divorce ou séparation, joindre une copie intégrale du jugement de divorce ou de la décision du Juge aux Affaires familiales accompagnée d'**une autorisation parentale du parent non hébergeant** pour l'inscription de son enfant à l'école de Garéoult.

- En cas de garde alternée, joindre un accord écrit des 2 responsables légaux, indiquant l'adresse à prendre en compte (*celle du père ou de la mère*) pour justifier le choix de l'école.

3 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois - sont acceptés : Facture EDF , GDF ou de Téléphone fixe, Quittance de Loyer ou contrat de location

Si l'enfant et son responsable légal sont hébergés par un tiers, les 4 pièces supplémentaires suivantes sont à fournir :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile récent de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

4 - Copie de la page des vaccinations obligatoires du carnet de santé de l'enfant ou attestation du médecin traitant.

Merci de lire attentivement ce qui suit page 3

COMMUNICATION DES ÉCOLES

VOTRE ENFANT NÉ EN 2021 FAIT SA RENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CHABAUD

Mme VIVIER, Directrice de l'école communique :

La rentrée des **PETITES SECTIONS uniquement** se déroulera de façon échelonnée à 9H et 10H30 le **lundi 2 septembre 2024**. *Nous vous remercions d'éviter si possible la Restauration Scolaire et la sieste pour ce premier jour d'école.*

Veillez préciser le créneau horaire que vous choisissez pour la rentrée de votre enfant :

de 9h à 10h15

de 10h30 à 11h45

Un padlet de présentation de l'école maternelle et un mot d'informations seront envoyés par mail à tous les nouveaux parents .

ADMISSION

La directrice recevra les parents en présentiel pour procéder à l'admission de leur enfant après avoir effectué l'inscription en mairie.

! ATTENTION ! Cette procédure se fera **uniquement sur RDV à prendre auprès de l'école après l'inscription en Mairie à partir du 2 avril 2024** par le biais du téléphone de l'école 06 50 78 70 08 ou sur le mail :

ecole.0831199C@ac-nice,

Les rendez-vous seront proposés selon les créneaux suivants : les lundis, mardis et vendredis de 14 h00 à 15h20 puis de 16h30 à 18h00. Les jeudis de 8h30 à 11h45 puis de 13h45 à 18h00.

VOTRE ENFANT NÉ EN 2018 FAIT SA RENTRÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE P. BROSSOLETTE

La Direction de l'école communique :

La rentrée des élèves de CP aura lieu à **8h40 le lundi 2 septembre 2024**

Un mail d'information sera envoyé aux parents sur les modalités d'accueil.

ADMISSION

Le directeur recevra les parents en présentiel après avoir effectué l'inscription en mairie.

Cette procédure se fera **uniquement sur rendez-vous** par le biais du téléphone de l'école **04 94 04 05 30** ou par mail : **ecole.0830881G@ac-nice.fr**.

En cas d'imprévu, nous vous remercions de prévenir la direction de l'école.